Image not found or type unknown

achat d'un produit déféctueux

Par **vybe27**, le **31/07/2010** à **13:26**

bonjour,

le 10 Juillet dernier j'ai effectué l'achat d'une paire de chaussures de marque Bunker.Celle-ci après 15 jours montre des traces d usures importantes au niveau du talon dues aux frotements des chaussures en voiture pieds-pédales-tapis de sol.
C'est une paire de chaussures qui n'ont pas un mois, je me suis rendu aujourd'hui dans le magasin Beryl a Nancy et leur ai montré les chaussures et m'ont dit qu ils ne pouvaient rien faire.
Existe-il un recours ?
Que dois-je faire ?
Vous remerciant par avance.

Par **Domil**, le **31/07/2010** à **18:15**

Je doute qu'il y ait le moindre recours ou alors embarquez-vous dans une procédure où vous devrez prouver que l'usure est anormale parce que, vous, vous en avez fait un usage normal.
Bonne chance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés